

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2017

V - 3

Révision: 18.05.2017

F

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: YACHTCARE PATE A POLIR**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation : Produit de polissage**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage :**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2017

V - 3

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE PATE A POLIR

Pictogrammes de danger :



GHS07

- **Mention d'avertissement :** Attention
- **Mentions de danger :**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

*

• Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3	naphta lourd (pétrole), hydrotraité Asp. Tox. 1, H304	10-<25%
CAS: 64742-56-9 EINECS: 265-159-2	distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO)) Asp. Tox. 1, H304	3,0-<10%
CAS: 61791-28-4	Alcool, de suif, éthoxylé Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315	3,0-<10%
CAS: 166736-08-9	Oxirane, 2-méthyl-, polymer with oxirane, mono (2-propylheptyl) ether Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	1,0-≤2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Remarques générales:**
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **EN CAS D'INHALATION:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2017

V - 3

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE PATE A POLIR

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• EN CAS D'INGESTION:

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction :

• Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

• 5.3 Conseils aux pompiers :

• Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

• Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2017

V - 3

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE PATE A POLIR

· 6.4 Référence à d'autres rubriques :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· Température de stockage recommandée: +15 °C - +25 °C

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition :

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2017

V - 3

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE PATE A POLIR

·Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A/P2

·Protection des mains:



Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

·Matériau des gants :

DIN EN 374

Caoutchouc butyle

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

·Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

·Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

·Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Blanc
Odeur: Caractéristique

· valeur du pH à 20 °C: >7

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 100 °C

· Point d'éclair > 65 °C

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2017

V - 3

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE PATE A POLIR

• Densité à 20 °C:	1,5 g/cm ³
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement miscible
• Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	>20,5 mm ² /s
• 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
Oral	LD 50	>15000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	>3000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50	>2,8 mg/m ³ (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2017

V - 3

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE PATE A POLIR

- **Danger par aspiration :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité :**

• **Toxicité aquatique:**

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

LC50/96h	> 100 mg/l (crustacean) (amphipod)
	> 100 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandations:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet:**
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

• **Catalogue européen des déchets**

12 01 21 déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux visés à la rubrique 12 01	20
---	----

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandations:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2017

V - 3

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE PATE A POLIR

- | | |
|--|-----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII : Conditions de limitation: 3**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes :**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.05.2017

V - 3

Révision: 18.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE PATE A POLIR

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

• * Données modifiées par rapport à la version précédente

F